

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 31 AOÛT 2015

La séance est ouverte à 20 heures 45, sous la présidence de M. Jacques MÉZARD, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

M. LE PRÉSIDENT.- Mes chers Collègues, je vais procéder à l'appel.

Mme AMALRIC Catherine : présente

Mme APCHIN Ginette : présente

M. ASTRUC Jean-Pierre : présent

Mme BENECH Valérie : présente

Mme BENITO Patricia : présente

Mme BIGEON Michèle : présente

M. BRUEL Jean : présent

Mme BRUGERON Angélique : présente

M. BRUNEAU Alain : présent

Mme CHASTEL Christelle : absente, représentée par M. Jean-Luc LENTIER

M. CHAUSI Serge : présent

M. CHAUSY Jean-Marie : présent

M. CORNET Roland : présent

Mme COSTES Josiane : présente

M. COUDON Alain : absent, représenté par M. René PAGIS

Mme COURCHINOUX Agnès : présente

M. CRUEGHE Thierry : absent, suppléé par M. Marc FLAGEL

M. DABERNAT Jean-Pierre : absent, représenté par Mme Patricia BENITO

M. DAIX Christian : présent

M. DALL'AGNOL Xavier : présent

M. DELAMAIDE Charly : présent

M. DELPUECH Guy : absent, suppléé par M. Louis ESTEVES

Mme DELPUECH Geneviève : présente

M. ESTIVAL Jean-Pierre : présent

M. FABRE Daniel : présent

M. FABRE Philippe : présent

Mme FLEY Claudine : présente

M. FLORY Daniel : présent

M. FRÉCHOU Stéphane : présent

Mme GARDES Nathalie : absente, représentée par M. Daniel FABRE

M. GASTON Christian : présent

Mme GINEZ Bernadette : présente

M. GODBARGE Frédéric : présent

M. GRANIER Philippe : présent

Mme GREIVELDINGER Valérie : absente

M. JABIOL Michel : présent

M. JUILLARD Georges : présent

Mme LABLANQUIE Michelle : présente

Mme LACHAIZE Sylvie : absente, représentée par Mme Angélique BRUGERON

Mme LADRAS Evelyne : présente
 Mme LAUBIE Paulette : présente
 M. LENTIER Jean-Luc : présent
 Mme LOUBEYRE Nicole : présente
 Mme LOURS Marie-Pierre : absente, représentée par Mme Michelle LABLANQUIE
 M. MADAMOUR Patrick : absent
 M. MANHES Henri : absent
 M. MARCASTEL Géraud : présent
 Mme MARIOU Sylvie : absente, représentée par M. Michel ROUSSY
 Mme MARTINEZ-SEVERAC Jacqueline : absente, représentée par Mme Claudine FLEY
 Mme MARTY Florence : présente
 M. MATHONIER Pierre : présent
 M. MAURÉ Roger : présent
 Mme MAUREL Magali : absente, représentée par Mme Florence MARTY
 M. MAURS Philippe : présent
 M. MÉZARD Jacques : présent
 M. MOINS Jean-Antoine : présent
 M. NICOLAS Jean-Paul présent
 M. PAGIS René : présent
 M. PAPON Daniel : présent
 M. PESTRINAUX Christophe : absent, représenté par M. Pierre MATHONIER
 M. PICARD Jean-Pierre : absent, représenté par Mme Ginette APCHIN
 M. POULHES Christian : présent
 M. PRADAL Gérard : présent
 M. RODIER Jean-François : absent, représenté par M. Jean-Antoine MOINS
 M. ROUME Jean-Pierre : présent
 M. ROUSSY Michel : présent
 Mme SOULA Anne : absente, représentée par M. Serge CHAUSI
 M. TIBLE Bernard : présent
 Mme VALAT Denise : présente
 M. VIDAL Jean-Louis : présent
 Merci.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 JUILLET 2015

Nous avons tout d'abord à l'ordre du jour l'adoption du procès-verbal du Conseil du 6 juillet 2015. Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ? Il n'y en a point. Il est donc adopté à l'unanimité.

ADOPTION GLOBALE DES DÉLIBÉRATIONS DU GROUPE A

Sur les délibérations du groupe A, il y en a une. Y a-t-il des questions sur les délibérations du groupe A ? Pas de questions.

Je mets donc cette délibération aux voix. Il s'agit du nouveau tarif pour le service de l'assainissement.

Y a-t-il des oppositions? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération inscrite en groupe A est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

POINT D'INFORMATION SUR LA SAISON TOURISTIQUE

Nous allons passer aux délibérations du groupe B.

Auparavant, simplement un mot. Nous sommes encore dans l'été, mais nous avons fait à peu près la plus grande partie de la période touristique. Je crois que nous pouvons dire, avec les premiers chiffres que nous avons, que la fréquentation a été de bonne qualité, que ce soit sur le Lac de Saint-Etienne Cantalès, que ce soit sur les Gorges de la Jordanne, que ce soit sur la Vallée des Légendes, et bien sûr au Théâtre de Rue où il y a eu une très bonne fréquentation et où on peut dire que c'est une édition positive.

Avant de passer aux délibérations du groupe B, nous vous avons mis quelques images de ce qui s'est passé. M. DALL'AGNOL pourra intervenir rapidement s'il le souhaite, à condition que la technique fonctionne.

(Présentation de documents sur écran)

Là, c'est le centre de Lascelles. M. DALL'AGNOL, vous pouvez commenter ces images.

M. DALL'AGNOL.- Le centre multi-pratiques de Lascelles accueille pendant l'été l'UCPA pour une période de 7 semaines consécutives. Ils reçoivent en moyenne 150 jeunes par semaine. Cela donne beaucoup d'activités. Vous allez voir les différents villages. Nous avons :

- Le village que l'on appelle « Nature » qui est un village sur pilotis, qui fait le plein sans aucune difficulté.
- Le village que l'on appellera « Le cirque » dans lequel les jeunes peuvent pratiquer toutes les activités relatives au cirque. Le logement est, là, sous la forme de petites roulottes de 4 places, leur aire d'évolution se trouve au centre, et un véritable chapiteau est positionné un peu à l'extérieur, qui permet d'accueillir d'ailleurs les autres villages de vacances en fin de semaine.
- Tout ce qui est relatif à l'équitation avec des chevaux et poneys en permanence sur le centre.
- Tout ce qui est relatif au tir à l'arc : pratiquement tous les villages passent sur cette activité.
- Le parcours accro-branches. Vous savez que le centre multi-pratiques est équipé d'un parcours pour les six ans qui est intérieur au domaine. Les enfants pratiquent donc cette activité, ils vont jusqu'à une petite cabane où ils peuvent passer une partie de la journée, voire de la nuit.
- Tout ce qui est canoë-kayak. Dans un premier temps, tout se passe sur le site du centre de Lascelles, pour ce qui est de la partie « initiation ». Ils n'ont pas l'air malheureux d'ailleurs, aussi bien les adultes que les jeunes. Ensuite, ils vont aller sur le Lac des Graves ; les voilà sur le Lac des Graves. C'est toujours un partenariat avec, là, l'hôtel-restaurant du Lac des Graves, d'autres fois avec l'association Murmur Nature, d'autres fois avec Mandailles.
- La via ferrata du Lac des Graves que les jeunes pratiquent, accompagnés par des moniteurs, y compris l'association Murmur Nature.
- Les Gorges de la Jordanne. Chaque groupe en profite aussi pour aller faire une découverte des gorges. Là, c'est une photographie qui est assez jolie puisque les jeunes pratiquent aussi de la randonnée et ils partent pour deux jours ou trois jours, cela dépend surtout des conditions météo. Soit ils sont sur le buron de Cabrespine, soit sur Mandailles, soit ils sont au Perthus, soit ils sont ici sur le Plateau du Coyan ; c'est une très belle vue sur Aurillac et la plaine.

Voilà pour tout ce qui est relatif au centre multi-pratiques de Lascelles.

Cela, c'est la photographie générale que vous trouvez sur le lac de Saint-Etienne Cantalès. N'oubliez pas que c'est un projet qui a été défini par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac mais aussi par la Communauté de Communes Entre Deux Lacs. C'est un travail commun, sur lequel il y a trois sites qui sont mis en valeur.

Nous allons faire un zoom, nous allons nous approcher encore plus, nous voyons les bateaux ; nous nous approchons encore, nous voyons même les structures flottantes. Nous allons trouver l'école de voile et le club nautique. Ce que je dois dire ici, c'est que tout le monde a joué le jeu cette année pour avoir un site que je qualifierai de magnifique, qui a été propre, entretenu ; aussi bien la Commune de Lacapelle, le club de voile, le C.N.C, la pêche, le terrain de camping, le snack, tout le monde a joué le jeu, et nous avons pu profiter pleinement des installations. Qu'ils en soient tous remerciés, y compris les gens des services de la CABA et les maîtres-nageurs en particulier.

Là, vous voyez les structures flottantes.

Ici, c'est le sentier du Puech des Ouilhes, en nocturne, qui était ouvert sur sa deuxième partie, et qui, pour cette année, avait un accompagnement lumineux.

Nous passons aux Gorges de la Jordanne. Les Gorges de la Jordanne sont connues. Les années passent, nous apportons toujours quelque chose de nouveau chaque année. Là, il y a quelques images avec ce pont qui est caractéristique. Vous pouvez voir les passages en encorbellements. Voilà une belle image que tout le monde aime bien avec le pont que l'on appelle « le pont japonais », et que l'on revoit ici.

Et puis, petite information. Cette année, nous avons ouvert une grotte puisqu'il y avait une grotte que nous avons tenue un peu secrète pendant quelques temps, et que nous avons ouverte au public cette année, qui sera équipée, l'année prochaine, d'identifications. Mais depuis quelques jours, vous avez aussi l'identification des roches qui est mise en place, avec des panneaux qui ont été faits en coopération avec le CPIE.

Voilà, Monsieur le Président, ce que j'avais à dire. La fréquentation –je vais être gentil– est bonne. Je pense que tout le monde peut être satisfait des retombées de ces différents sites. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Xavier. Monsieur le Maire d'Aurillac, vous pouvez dire un petit mot du Théâtre de Rue.

M. MATHONIER.- Oui, un petit mot simplement pour reparler du bilan du Théâtre de Rue. Nous avons eu une très belle 30^{ème} édition qui s'est particulièrement bien passée avec une hausse collective de la participation entre 15 et 25 %, cela dépend des lieux. Sur le camping de la Ponétie qui, pour nous, sert un peu de baromètre, nous avons eu près de 6 000 jeunes qui sont venus sur le site, contre 5 080 l'année dernière ; ce qui fait une progression à peu près de 20 %. Nous avons donc eu une très forte fréquentation. Je pense que ces chiffres sont confirmés sur les campings communautaires et sont confirmés aussi par l'association ECLAT pour ce qui est de la participation aux spectacles. D'une manière générale, les compagnies de passage qui sont un peu les artistes de rue, qui viennent spontanément et que le festival accueille, sont passées de 520 compagnies à plus de 600. Cela confirme toujours ce + 20 % en moyenne que nous avons sur les différents critères.

Nous avons donc eu une édition très belle, avec une première soirée qui a été vraiment une date dans les spectacles faits par le Théâtre de Rue parce que ce fut un moment d'apaisement, un moment de calme dans la ville, un genre de veillée pour ce 30^{ème} anniversaire qui a été particulièrement bien vécu par toute la population.

J'ai croisé un certain nombre d'entre vous à ce spectacle. Il y avait beaucoup de locaux, ce qui est un bon signe parce que nous n'avons pas toujours des locaux qui aiment le Théâtre de Rue ; en tout cas, cela a été partagé par toute la ville. Après, je crois que nous avons eu une belle édition que ce soit au niveau des représentations officielles ou par rapport aux compagnies de passage, qui va marquer les mémoires et qui est de bonne augure pour les années à venir, pour le dynamisme et la capacité du festival à être un événement majeur de notre territoire. Moi, je ne peux être que satisfait.

Il est vrai qu'il y a eu quelques dégradations, beaucoup de tags. Malheureusement, cela fait partie du spectacle... je pense que nous serions déçus s'il n'y avait rien. Il y a eu quelques tensions de fin de festival comme nous les avons connues, il y a eu malheureusement un suicide. Mais, globalement, les règles de sécurité ont pu fonctionner. Le camping de la Ponétie, pour votre information, cela représente quand même 6 000 personnes, c'est la taille de Saint-Flour, sur le site de la Ponétie, en nombre d'habitants. Evidemment que 6 000 personnes, cela a du poids et que nous sommes sur un espace où il n'y a que 30 agents municipaux et communautaires puisqu'il y a aussi les agents de la CABA qui passent sur le site. Vous voyez que c'est une vraie ville qui se fait à la Ponétie, mais ce n'est pas une zone de non-droit pour autant puisque nous avons un ensemble d'accompagnateurs et d'associations qui sont présents sur le site.

Donc, artistiquement, je crois que cela a été une bonne édition. Socialement, cela a été une édition qui s'est bien passée, et j'espère que l'année prochaine, elle connaîtra le même succès. Il faut dire aussi que nous avons eu une météo parfaite. Il a plu dimanche, cela a incité au départ, cela a été une « invitation au voyage ». La SNCF a pu faire partir, par wagons entiers, ceux que nous ne souhaitons pas conserver, et nous avons eu 3 ou 4 jours de flottement en terme de sécurité ensuite ; mais, globalement, tout le monde a joué le jeu, que ce soient les services de nos collectivités, comme les services de l'État qui ont été très présents et qui nous ont beaucoup accompagnés dans cette opération.

M. LE PRÉSIDENT.- Et nous avons remercié les agents et en particulier, pour la Communauté d'Agglomération, ceux de la collecte, ceux de la STABUS aussi avec Jean-Pierre ROUME parce qu'il y a eu aussi, au niveau de la STABUS, une fréquentation nettement supérieure, de plus de 8 %, par rapport à l'année dernière.

Simplement, je ferai personnellement un petit bémol, c'est que j'aurais apprécié que la visite du Président de la Région Rhône-Alpes et celle du Ministre soient plus conformes aux traditions des usages républicains et de la courtoisie républicaine, mais ceci est un autre débat que nous reprendrons ailleurs.

Ceci étant dit, Monsieur le Vice-Président, si vous voulez bien rapporter la délibération sur le PLUI.

DÉLIBÉRATION N° 2015/96 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA CABA

Rapporteur : M. ROUSSY

M. ROUSSY.- Vous avez une délibération qui est intitulée d'un terme générique « modification des statuts de la CABA ». Je vais, pour ma part, vous présenter la partie concernant le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Cette délibération est le début d'une opération complexe et qui représente des enjeux. Elle est le résultat d'un travail préalable qui a été réalisé par la Commission Urbanisme et par les différentes réunions de Bureau au cours desquelles nous avons eu l'occasion de traiter de cette question.

L'objet de la délibération est le suivant : il est de transférer des communes à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac la compétence en matière d'élaboration et de suivi du PLUi. Je ne rentrerai pas dans le détail de ce qu'est un PLUi. Nous aurons l'occasion d'y revenir notamment lors de la délibération du mois de décembre où nous en reparlerons. Sachez simplement pour résumer qu'un PLUi, c'est le PLU que nous connaissons tous dans nos communes, mais à l'échelle intercommunale.

Ce dispositif est prévu par la loi ALUR, et il a vocation à être mis en place, de droit, dans l'ensemble des intercommunalités à partir de mars 2017. La décision que nous prenons aujourd'hui est une anticipation d'une règle de droit commun qui s'appliquerait, sauf dispositif de minorité de blocage que nous connaissons sur certaines décisions, c'est-à-dire 20 % de la population et 25 % des conseils. C'est donc une anticipation volontariste de la part de la Communauté d'Agglomération et des communes pour rentrer dans ce dispositif. Pourquoi faisons-nous cette proposition ? Pour, d'abord, des raisons techniques et financières. Aujourd'hui, les différentes communes de la Communauté sont dotées de documents d'urbanisme divers : certaines communes sont en carte communale, d'autres sont en POS (Plan d'occupation des sols), d'autres sont en PLU. Certains maires ont des PLU anciens, d'autres des PLU récents. Certains sont en cours d'élaboration de PLU. Nous sommes donc dans un paysage qui est très hétérogène. Ce paysage, il est, lui aussi, confronté à la législation qui oblige, d'ici 2017, tous les PLU à être « grenellisés » ; c'est-à-dire que la loi sur l'environnement met en place un certain nombre de dispositifs importants qui doivent être impérativement intégrés dans les PLU.

Si nous décidons de passer en PLUi, cette obligation faite aux communes est repoussée de deux ans. En clair, deux ans, c'est peut-être un peu court mais cela signifie –et nous ferons en sorte que cela se traduise de cette façon-là– que cela dispensera à chacune des communes de modifier et de réviser son PLU et que toutes ces modifications seront embarquées dans la construction du PLUi. Ce qui nous évite premièrement une complexité supplémentaire, et Dieu sait que nous n'en avons pas besoin dans ce domaine, et deuxièmement une dépense double puisque pour élaborer un PLU dans chaque commune, il y a un impératif, c'est de s'associer les services d'un bureau d'études et c'est une fourchette de 15 000 à 20 000 € par commune qui serait à mettre sur la table d'ici 2017, sachant qu'en 2017 nous aurions de toute façon à financer l'élaboration du PLUi qui, elle, peut se chiffrer à hauteur de 300 000 à 400 000 € compte tenu de la complexité. Le fait de passer en PLUi aujourd'hui évite potentiellement à chaque commune de décaisser le coût qui lui incomberait. Deuxième avantage financier, c'est que la Communauté d'Agglomération a aujourd'hui un Plan Local d'Habitat (PLH) qui arrive à terme et qui, lui aussi, doit être revisité dans la même période, d'ici 2017, et là c'est un coût de 50 000 € sec pour la Communauté d'Agglomération que nous devrions mettre sur la table puisque cette obligation pèse aussi sur les EPCI. Le fait de décider de faire un PLUi nous permet d'embarquer dans le PLUi le PLH. Nous économisons donc aussi 50 000 € à ce stade. Ce qui fait –je vous fais grâce des additions, mais chacun pourra les faire– qu'au plan financier pur, nous avons un gain collectif, que ce soit la Communauté ou les communes, soit sur leur budget, soit sur les financements CABA, de 200 000, 300 000 ou 400 000 €. Cela vaut donc la peine de le regarder sur ce plan-là.

L'autre caractéristique de la proposition que nous avons décidée collectivement, c'est de dire que cette opération ne pourrait se faire que s'il y avait l'unanimité des communes, de façon à se garantir de l'intérêt de chacun et éviter des torsions de bras ou des opérations trop directives, sachant que chaque commune doit rester maître dans ces domaines-là. Nous modifierons légèrement les termes de la délibération. A ce stade, nous considérons qu'il y a l'unanimité au niveau des maires puisque ce sujet a été traité en Bureau communautaire.

S'agissant de l'unanimité au niveau des conseils municipaux, nous y viendrons, ce sera l'étape suivante. Mais au niveau des maires et au niveau du Bureau de la Communauté d'Agglomération, il y a unanimité pour faire la proposition aujourd'hui. Le calendrier va être le suivant.

Aujourd'hui, nous décidons le principe de la prise de compétence. Ce principe-là doit être validé, comme je viens de vous le dire, par l'ensemble des conseils municipaux. Chacun de vous sera saisi, en conseil municipal, d'une délibération dont le texte est rédigé, qui est la copie quasi conforme de la délibération qui est soumise aujourd'hui au Conseil Communautaire, et nous recueillerons donc l'unanimité pressentie de l'ensemble des Conseils Municipaux ; ce qui permettra ensuite de transmettre l'ensemble de ces avis au Préfet qui prendra l'arrêté de transfert de compétence.

C'est une décision importante dans la mesure où, sauf disposition législative imprévisible mais toujours possible, ce transfert est sans retour ; c'est-à-dire que le maire d'une commune, individuellement, ne peut pas dire : « je me suis trompé, excusez-moi, je ne suis pas content, je reprends la compétence ». Une compétence qui est transférée de la commune à la Communauté d'Agglomération, elle l'est jusqu'à nouvel ordre venant du législateur, si j'ose dire. C'est en cela que cette décision est engageante.

L'étape suivante sera avant le 31 décembre 2015, puisque la date butoir pour bénéficier de ce dispositif, c'est le 31 décembre 2015. Nous aurons un Conseil Communautaire en décembre où nous déciderons d'engager la procédure PLUi. Nous prenons la compétence aujourd'hui, mais cela ne suffit pas. Pour bénéficier de la globalité de l'opération, il faut que nous passions en phase opérationnelle avant le 31 décembre. Nous nous retrouverons donc là, avant cette date, pour décider, si l'unanimité a été recueillie dans les communes, de lancer l'opération.

Lancer cette opération, cela signifiera rentrer dans le détail de ce qu'est un PLUi avec les différentes phases. Ce sera aussi valider un document que nous aurons à travailler d'ici là, qui est la Charte de Gouvernance du PLUi en quelque sorte, c'est-à-dire l'arrêt de l'ensemble des modalités concrètes de travail en commun que nous aurons à respecter et à mettre en œuvre de façon que ce travail qui est long et complexe et qui représente un enjeu pour chacun d'entre nous se déroule dans les meilleures conditions possibles, de façon que, sur le plan des conséquences financières, sur le plan de la fiscalité, sur le plan de l'organisation des services et sur le plan du lien entre la commune et la Communauté d'Agglomération, les choses soient calées grâce à une participation, que nous vous proposerons de deux représentants par commune au sein de la Commission Urbanisme ou Commission PLUi. La première aura lieu très prochainement et nous aurons l'occasion de rentrer dans le détail de tout cela.

Ces dispositions-là seront donc inscrites dans une charte que nous adopterons parallèlement à la décision de prescrire le PLUi au mois de décembre.

Voilà ce que je voulais vous indiquer comme éléments principaux. Nous avons programmé aussi, pour la clarté des discussions, une réunion à laquelle sont invités la totalité de vos collègues membres des conseils municipaux. Je n'ai plus la date en tête. Là, nous vous invitons à convier vos collègues qui sont intéressés ou qui se questionnent sur ce sujet. Nous ferons cette réunion en présence des services de l'État qui pourront répondre à un certain nombre de questions. Une grande partie des questions qui restent posées sont les questions de gestion de la phase transitoire puisque ce qui est important pour nos concitoyens, c'est que, eux, ils sachent que tant que le PLUi n'est pas décidé –c'est-à-dire que cette décision va être au bout de la phase d'élaboration qui va prendre 3, 4, voire 5 ans, puisque nous sommes partis sur quelque chose de long et de complexe– et tant que la Communauté d'Agglomération n'aura pas adopté le PLU, les documents d'urbanisme actuels s'appliquent

dans leur intégralité, c'est-à-dire que, par rapport à nos concitoyens qui veulent faire construire ou qui veulent avoir toute information sur les contraintes ou les obligations en matière d'urbanisme, il convient qu'ils comprennent bien qu'il n'y a pas de changement pour eux pour l'instant. C'est important pour nous, en tant que responsables aujourd'hui, de préparer l'avenir ; mais pour le citoyen, concrètement, c'est un non-événement pour les 3 ou 4 ans qui viennent. Il n'en reste pas moins que dans cette période-là –et nous le savons tous– l'urbanisme c'est la vie et il peut y avoir ici ou là des besoins ou des nécessités de faire évoluer nos propres documents dans l'attente de l'adoption du PLUi. Des dispositions le permettent ; je ne vais pas prolonger sur ce sujet, mais il faut que nous intégrions cette dimension-là.

Intégrons aussi que pour les collectivités qui sont en cours d'élaboration de documents d'urbanisme aujourd'hui, à partir de la décision de la CABA de prendre la compétence, formellement, en termes juridiques et en termes de délibérations, toutes les décisions viendront devant le Conseil Communautaire. Les communes qui sont aujourd'hui en phase d'élaboration et qui le seront par exemple en début d'année prochaine, en sachant que c'est un accord qui sera dans la charte de gouvernance, continueront leur programmation telle qu'elles l'entendent sur les bases qui étaient les leurs, et, sauf contradiction absolue avec le PLUi également, la CABA ne fera que tamponner en Conseil Communautaire les décisions qui auront été poussées jusqu'au bout dans leur développement et dans leurs conséquences par les communes qui ont lancé ces opérations. Je crois qu'il ne faut pas qu'il y ait de crainte à ce niveau-là.

De la même façon que, s'il y a une obligation pour une commune de ne pas attendre la décision définitive du PLUi et une volonté de faire une modification ou une révision dans la période ce sera toujours possible, mais dans des conditions que nous travaillerons en commun. Je pense que ce n'est pas le lieu de rentrer dans tous ces dispositifs techniques.

Voilà ce que je voulais vous en dire. Je crois que c'est une proposition pragmatique au vu de ce que j'ai dit, notamment au plan financier. C'est aussi un acte de confiance entre nous parce que, derrière cette décision de principe, il y a beaucoup de sujets à traiter, des sujets complexes, des sujets qui peuvent créer des conflits d'intérêts –il faut que nous le sachions– puisque derrière tout cela il y a du droit à construire, il y a la vision que nous avons, chacun, de notre commune et la vision collective, mais je pense que c'est encourageant pour l'esprit de la Communauté d'Agglomération de montrer à la population que, sur des sujets essentiels comme ceux-là, même si cela paraît lointain, il y a une volonté commune de travail. Voilà, Monsieur le Président, ce que je souhaitais dire.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur le Vice-Président.

Sur le PLUi lui-même, sur la décision, y a-t-il des interventions ? Monsieur JUILLARD, vous avez la parole.

M. JUILLARD.- J'ai bien écouté, Michel. J'ai une interrogation, nous en avons parlé un peu en aparté d'ailleurs, et je vais le dire publiquement. Notre parole n'est pas remise en cause par rapport au PLUi, ce n'est pas le problème. Mais j'ai entendu aussi les gens qui s'occupent de l'élaboration du SCOT. Le SCOT risque d'être applicable au 1^{er} janvier 2016 ou au 1^{er} janvier 2017, je ne sais pas si c'est repoussé. Par rapport aux notions de consommation de l'espace, il semblerait qu'il puisse y avoir des contradictions avec les PLU actuels puisque le PLUi ne sera pas défini encore. D'après ce que nous avons pu entendre, il y a un système de ratios qui s'appliquerait, qui paraît assez compliqué par rapport aux communes.

Ma question est donc la suivante : en définitive, quel est le document qui va primer sur l'autre ? Si le SCOT est en application en premier, est-ce qu'après nous n'allons pas être enfermés par rapport à sa définition et ce qu'il va prévoir ?

M. LE PRÉSIDENT.- Non, Monsieur le Vice-Président. Dans la démarche, les grandes orientations sont définies par le SCOT sur lequel nous travaillons au niveau du Syndicat Mixte et qui ne sera pas terminé pour début 2016. Je pense qu'il faut largement une année de plus. Le SCOT définit donc les grandes orientations et surtout ne descend jamais au niveau des parcelles.

M. JUILLARD.- Et les consommations d'espaces.

M. LE PRÉSIDENT.- Globalement. La règle de base, c'est que les PLU, et demain les PLUi, ne doivent pas être en opposition aux grandes orientations du SCOT. Ceci étant, ce sont des mécaniques compliquées. Si c'était simple, cela se saurait. Quand il va falloir l'expliquer dans chacune de nos communes, cela va être une autre paire de manches. Mais, moi, je ne suis pas du tout inquiet là-dessus, d'autant que la volonté que nous avons eue ensemble au Syndicat Mixte du SCOT avec nos partenaires des autres intercommunalités, c'est justement d'avoir une vision de grandes orientations et de ne pas trop aller vers des contraintes qui nous bloqueraient dans l'élaboration des documents d'urbanisme de rang inférieur.

Et puis, il faut savoir aussi que, que nous ayons envie de le faire ou que nous n'en ayons pas envie, les évolutions législatives nous l'imposent à la fois sur le SCOT puisque cela découle des dernières dispositions législatives des textes sur la réforme territoriale et de la loi ALUR, et puis sur le PLUi puisque, comme l'a très justement rappelé Michel ROUSSY, c'est pour de toute façon mars 2017, à moins qu'il y ait une minorité de blocage dont les critères sont tels qu'il n'y en aura quand même pas beaucoup sur le territoire national. Voilà le fonctionnement. Là-dessus, moi, je ne suis pas très inquiet ; ce qui ne veut pas dire que tout sera facile, parce que nous avons ensemble choisi unanimement d'avancer solidairement et au niveau du calendrier d'aller le plus vite possible. Quand c'est faisable, il vaut mieux le faire puisque, de toute façon, il faudra le faire et que cela a un certain nombre d'avantages qui ont été rappelés avec beaucoup de talent par Michel ROUSSY. Mais en faisant cela, ce que nous faisons maintenant, c'est le plus facile parce qu'ensuite, dans le cadre d'un PLUi, il faudra, mes chers Collègues, à la fois beaucoup de travail, de tolérance, d'écoute entre les uns et les autres parce que l'aménagement de l'espace au niveau des 25 communes et des légitimes choix d'orientations de chacune des communes, ce ne sera pas forcément facile. Mais la loi nous y oblige. Il vaut donc mieux le faire d'une manière volontaire et constructive en sachant cela, parce qu'il y aura forcément, à un moment ou à un autre, des divergences d'appréciation ; il peut y avoir aussi des conflits. Mais c'est une évolution qu'a voulu le législateur, qui est un tournant par rapport à la vie de nos collectivités. Il ne faut pas prendre cela à la légère. Nous avons, dans notre arrondissement, été les premiers dans ce département et parmi les premiers en France à faire un SCOT d'arrondissement, nous étions en avance, parce que très justement nous avons considéré qu'il valait mieux dégager les grandes orientations à l'échelle du bassin de vie ; à Paris, maintenant, ils n'appellent plus cela les bassins de vie, ils appellent cela « les territoires vécus », mais bon... restons raisonnables et considérons que le grand bassin de vie, c'est l'arrondissement. Nous dégageons les grandes orientations grâce au travail du Syndicat Mixte, et ensuite il y aura les PLUi. Dites-vous bien que pour nos voisins, s'ils fusionnent leurs intercommunalités, faire un PLUi à l'échelle des 5 autres intercommunalités, cela ne va pas non plus être une chose facile parce que, plus l'espace et le nombre des communes sont importants, plus le travail va être difficile. Mais c'est un tournant dans la vie de nos collectivités.

Comme ce sont des décisions qui viennent d'en haut et qui n'ont pas été souhaitées en bas, nos concitoyens ne sont pas encore en adéquation avec ces évolutions-là, mais c'est vraiment un tournant important. Nous prenons les devants, nous essayons d'avancer de la meilleure manière possible, mais il y aura forcément, Monsieur le Premier Vice-Président en charge de l'Urbanisme, des moments où vous aurez moins le sourire dans l'avenir. Vous avez toujours le sourire, mais il n'en reste pas moins que c'est un sujet difficile et c'est un tournant.

Nous avons voulu –et nous l’avons dit, y compris sur les autorisations du droit des sols– que la signature du Maire reste l’élément clé en ce qui concerne en tout cas les autorisations du droit des sols, parce qu’il ne s’agit pas que cette évolution corresponde à la disparition du pouvoir des maires et des communes. C’est en tout cas la position que, personnellement, j’ai toujours défendu au niveau législatif. Il n’en reste pas moins que c’est quand même un signal, et il faut être conscient que cela ne va pas toujours être facile, surtout dans un département où la croissance démographique n’est pas la caractéristique numéro 1. Quand il s’agit de trouver des terrains pour mettre beaucoup de monde, on peut en mettre partout. Quand il s’agit de se partager une relative pénurie, c’est beaucoup plus difficile, et cela nécessitera beaucoup de bonne volonté, de diplomatie –mais Michel en a beaucoup– pour arriver à faire une œuvre acceptable par la grande majorité de nos communes et de nos concitoyens.

Voilà ce que je peux dire sur le PLUi. J’ai répondu un peu longuement à la question de Georges JUILLARD. Y a-t-il d’autres questions ou d’autres interventions sur le PLUi ? Monsieur MOINS, vous avez la parole.

M. MOINS. - Monsieur le Président, je voulais d’abord féliciter Michel ROUSSY parce que j’ai assisté à une des premières réunions de la Commission Urbanisme où nous avons abordé ce sujet, et j’avais senti de légitimes craintes de la part d’un certain nombre d’Élus quant à ce projet qui est un projet nécessaire et logique. Nous sommes aujourd’hui sur une cohérence avec un regroupement d’un certain nombre de compétences sur des communautés de communes. Nous avons parlé du PLH. Le PLH doit être un PLH communautaire ; il ne peut pas y avoir de PLH communautaire sans imaginer que l’on parle de Plan Local d’Urbanisme Intercommunal. Nous avons aussi une révision concernant les autorisations du droit des sols. Tout cela, c’est inscrit dans la loi ALUR. La loi ALUR a certes quelques petites contraintes dont nous avons pu déjà parler, mais sur ce point-là, elle donne une cohérence et cela va aussi en lien avec la gestion des transports.

Nous avons une problématique, nous, dans la CABA, c’est la gestion des transports. Nous ne pouvons imaginer la gestion des transports avec la STABUS que si, aussi, nous l’intégrons dans le cadre de la révision des différents PLU au niveau intercommunal. Il est donc logique que nous allions sur une intégration de cette compétence nouvelle dans le cadre de la CABA. Mais je comprends la crainte d’un certain nombre d’Élus de petites communes membres de la CABA parce qu’il est bien certain qu’aujourd’hui, on peut imaginer que le PLUi va se mettre en place avec les différents PLU existants. A terme, la situation peut être différente puisqu’à terme, quand il s’agira de modifier effectivement un PLUi dans 10 ou 15 ans, le pouvoir de la collectivité, de la ville sera forcément moins important. A l’évidence, il y a une crainte. D’où les réticences que nous avons examinées en Commission Urbanisme. Là où je voulais féliciter Michel ROUSSY, c’est pour l’exposé ; ce n’est pas uniquement une décision technique, c’est une décision politique qui est faite aujourd’hui, et je voulais le féliciter pour arriver à avoir la cohérence ou la cohésion des différents maires des communes dans le cadre des Bureaux communautaires parce que ce n’était pas forcément acquis dès le départ. Il a fallu, à l’évidence, une certaine persuasion pour y arriver. Mais c’est un choix majeur. Le choix qui est fait aujourd’hui, c’est un choix irréversible, mais c’est un choix majeur, c’est un choix qui est donné de cohérence au sein des collectivités, mais c’est une cohérence à maintenir à terme.

Il faut le dire aujourd’hui, le grand écueil n’est pas uniquement pour les six ans qui viennent, il faut rassurer en disant : l’objectif par la suite, c’est que les plus petites communes de la CABA puissent maintenir malgré tout un rôle important dans les éventuelles négociations et modifications du PLUi à venir, parce que je crois que c’est cela, Monsieur le Président, qu’effectivement et légitimement ils attendent.

Voilà mes petites observations.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Monsieur MOINS. M. le Maire d’Aurillac a demandé la parole.

M. MATHONIER.- Merci, Monsieur le Président. C'est effectivement une décision importante qui est prise ce soir. Moi aussi, je vais m'associer à Jean-Antoine MOINS pour remercier Michel ROUSSY pour le travail considérable qu'il a fait pour nous aider, chacun, à concilier nos points de vue et nos intérêts qui n'étaient pas nécessairement communs.

Il est vrai que, pour la Ville d'Aurillac, c'est un choix d'autant plus important que nous avons un service Urbanisme qui fonctionne bien, dont nous sommes très satisfaits, et que nous sommes aujourd'hui en révision de PLU pour des sommes très conséquentes, avec un volet « Plan Local d'Urbanisme », mais aussi une réglementation qui s'appelle l'AVAP avec des enjeux majeurs en termes architecturaux et patrimoniaux, et un règlement local de publicité qui va être un des éléments aussi très importants de cette révision de documents déterminants pour l'urbanisme de la Ville. Le choix de s'inscrire dans la démarche du PLUI, spontanément, n'amenait pas d'avantages pour la Ville d'Aurillac, il faut être clair. Nous nous sommes engagés dans une démarche qui est onéreuse, je pense que c'est une somme d'au moins 165 000 € pour la révision du PLU, et aujourd'hui nous sommes dans des travaux conséquents qui sont portés par mon Adjoint à l'Urbanisme entre autres, mais aussi par le Service Urbanisme, etc. C'est donc tout un travail qui est fait, et il est vrai que, quand on se présente devant les électeurs, les électeurs n'ont pas choisi nécessairement que les Élus se dessaisissent d'un dossier qui est crucial pour l'évolution de la Ville. Cela faisait partie des choses sur lesquelles ils n'ont pas été consultés.

La démarche qui a été portée par la Communauté d'Agglomération et qui a permis de trouver un compromis, puisqu'il n'y avait pas d'intérêt direct à une telle solution, c'était justement de respecter la souveraineté de chacun des conseils municipaux sur les décisions qui concernent leur propre PLU. C'est un élément qui a emporté en tout cas ma décision au nom de mon équipe, de se dire qu'effectivement l'intérêt communautaire c'est d'arriver à un document commun avec les réserves qui ont été évoquées sur l'avenir et sur les conséquences que cela aura pour la rédaction des futures modifications des PLUi, mais aujourd'hui il y aura bien un respect de chaque conseil municipal sur les décisions qui concernent l'urbanisme de sa propre commune. Je rassure les Élus aurillacois, la démarche PLU qui a été lancée depuis six mois va se poursuivre ; elle sera validée par le conseil municipal de décembre 2015, et l'enquête publique qui aura lieu de janvier à septembre 2016 sera un élément majeur d'élaboration de notre PLU qui, une fois qu'il est rédigé et comme cela a été dit, sera versé au PLUi. C'était un élément important parce qu'il y a un changement de règles du jeu, mais par le règlement intérieur que nous avons instauré entre les différents maires, chaque maire sera respecté dans ses choix, au sein même de sa propre commune, et le maire d'Aurillac ne dira rien du PLU d'Ytrac ou d'autres communes, et réciproquement, au moins pour la période de rédaction du PLUI, comme l'a dit Michel ROUSSY, qui peut durer entre 4 et 5 ans.

Le respect démocratique, c'était donc le premier élément.

Le respect financier, cela a été le deuxième élément, j'en ai parlé.

Le troisième élément –c'est une donnée base, et je sais que Michel ROUSSY y fait particulièrement attention– c'est que ce sont des documents majeurs, c'est-à-dire qu'il faut qu'ils soient irréprochables parce que, dans le temps, nous savons que cela peut avoir des enjeux sur de nombreuses décisions d'investir que nous pouvons être amenés à prendre ; que ce soit dans la formulation, dans la validation juridique et dans le respect de toutes les règles, c'est fondamental. Moi, j'insiste un peu là-dessus mais j'aimerais que la date d'effet de la prise de compétence du PLUi soit bien au 1^{er} janvier 2016 et que ce soit après le conseil municipal de décembre 2015 qui entérinera le PLU. Mais je crois que, là-dessus, il n'y avait pas de difficulté.

Sur le versement de l'AVAP et du règlement de publicité qui pourrait être fait en septembre 2016, il faudra que nous soyons bien vigilants pour que tous ces documents ne présentent pas de problèmes juridiques parce que cela mettrait en insécurité nos différents promoteurs ou constructeurs.

Bien sûr, ce qui était très important, qui est peut-être le dernier élément, mais qui n'est pas neutre, c'est qu'il faut absolument que la construction ne soit pas bloquée sur notre territoire parce que, là aussi, c'est un enjeu économique majeur, nous le savons tous ; aujourd'hui, nos différents dossiers et permis de construire doivent pouvoir être instruits en sécurité mais aussi très rapidement. Nous avons des dossiers en attente, et il est important qu'ils puissent être instruits. Mais là aussi c'est tout le travail qui a été mené, et je ne peux que me féliciter de ce travail-là et souscrire totalement à la démarche qui a été proposée et validée par le Bureau communautaire et qui est proposée ce soir.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur le Maire.
Monsieur LENTIER, vous avez la parole.

M. LENTIER.- Merci, Monsieur le Président. Je voudrais, bien entendu, aller dans le sens des deux interventions qui ont été faites précédemment et confirmer aussi, sur le plan de Vézac, et par rapport aux différentes réunions de Bureau et de Commission qu'il y a eu, que la démarche PLUI paraît incontournable. C'est aussi un peu un élément historique après le District, après la CABA, que cette prise de compétences.

Moi, j'insisterai plus particulièrement sur la partie communication –mais vous l'avez bien intégrée puisqu'il y a une réunion qui est prévue après-demain– et sur la partie information, puisque, comme le disait M. MOINS tout à l'heure, il y a une interrogation de la part des petites communes. Il vient d'y avoir la loi NOTRe, il y a la régionalisation, il y a les changements des Régions, et nous sommes petits là-dedans. Maintenant, il y a le PLUi. Il y a eu la compétence de la gestion des autorisations du droit des sols par la CABA après le désengagement de l'État. Heureusement que la CABA a mis ce service en place dans des bonnes conditions et dans des délais relativement courts. Aujourd'hui, le sentiment qui ressort des petites communes, je vais parler des gens de mon Conseil puisque ce sont ceux que je connais le mieux, c'est de dire : « ça y est, c'est le début de la fin des petites communes ». Le sentiment général, il est là. C'est de dire : « aujourd'hui, on nous retire cela, il n'y a plus cela ou cela ; c'est quand la prochaine étape ? Au niveau de nos petites communes, c'est peut-être la dernière fois que nous allons faire des élections municipales ». Le sentiment général, il est là.

Indépendamment de ce que seront l'ébauche du PLUi et la façon de le faire, comme vous l'avez dit chacun à votre tour, on prend des bonnes décisions politiques, et après il y aura forcément des gens satisfaits, des insatisfaits, des mécontents ou des contents. Mais, aujourd'hui, l'un des premiers challenges, c'est tout un rôle d'explication, de communication, en gros pour rassurer les conseils municipaux. Mais le sentiment aujourd'hui, c'est de dire : pour beaucoup de petites communes, c'est le début de la fin. C'est un peu ce qui ressort aujourd'hui : encore une compétence de moins, encore un élément de moins.

Donc merci d'organiser la réunion des conseils municipaux. Merci, Michel, de le faire. J'ose espérer qu'il y aura l'assiduité maximum, sachant que nous savons bien que, même si nous avons un ou deux conseillers qui seront présents pour cette réunion, derrière il y a un travail d'explication pour voir un peu ce qu'il en est par rapport à l'avenir.

Mon sentiment aujourd'hui, c'est que cette démarche est bien entendu incontournable. Comme l'a dit le Président, de toute façon, dans deux ans, il faut y passer. Mais aujourd'hui, pour garder une certaine motivation au niveau de nos conseils, nous avons vraiment un rôle de communication à faire pour passer le message au niveau des conseils municipaux. Enfin, moi, je voulais vous dire le ressenti au niveau de Vézac.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur le Maire de Vézac. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur GRANIER, vous avez la parole.

M. GRANIER.- Je vais être un peu redondant avec ce qui vient d'être dit, mais c'est le sentiment que j'ai ; c'est-à-dire que nous avons 2017 qui est une obligation. Je pense que, là, il s'agit d'un travail de fond des différents gouvernements successifs puisque, dès 2008, nous avons eu des Grenelle, et puis maintenant nous avons la loi NoTRE, la loi ALUR, etc, j'en passe et des meilleures. Je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit. Nous avons le sentiment qu'il y a un travail de fond exercé par les différents gouvernements pour faire disparaître, bon an mal an, les petites communes ou communes moyennes. Alors nous avons ici l'intelligence de travailler ensemble et de monter des projets ensemble. Heureusement. C'est bien pour cela que la Commune d'Ayrens va complètement valider ce qui vous est proposé ce soir dans l'intégralité de son conseil municipal. Nous travaillons tous avec, je crois, l'envie de progresser. Mais il ne faut pas se leurrer, là, derrière, quels que soient les gouvernements, ils ont la même optique : c'est faire disparaître les petites communes. Il ne faut pas se leurrer. Dans ma commune, je l'ai intégré il y a très longtemps malheureusement, du jour au j'ai été conseiller municipal, cela commence à dater un peu maintenant, mais nous faisons avec, nous travaillons différemment, et la Communauté d'Agglomération nous aide, nous, petites communes, à pouvoir continuer à exister et je l'en félicite à travers son Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres interventions sur le PLUI ? Je n'en vois pas. Moi aussi, je voulais remercier Michel ROUSSY pour tout le travail qu'il a fait, et puis remercier tous les maires puisque je ne le suis pas, cela m'est plus facile de remercier les 25 maires, parce que la manière dont nous avons pu faire avancer ce dossier, c'est quand même d'abord un acte de confiance réciproque. Nous avons pris les devants par rapport au calendrier législatif. Je suis convaincu que nous avons raison de prendre cette avance.

Je voulais un peu rassurer nos collègues par rapport à la disparition des communes. Bien sûr qu'il y a, surtout à Paris et dans certains états-majors, des gens qui veulent supprimer purement et simplement les communes pour passer directement aux intercommunalités par le canal des communes nouvelles. Cela ne se fera pas facilement, parce que nos concitoyens sont très attachés à leur commune, sauf quand ils souhaitent fusionner ou créer des communes nouvelles. Il y aura de plus en plus de créations de communes nouvelles si on simplifie la démarche et si on respecte davantage la liberté parce que la commune a une corrélation tout à fait claire avec la notion de liberté, et nos concitoyens sont attachés à leur histoire et à leur commune ; même quand ils sont depuis peu de temps dans une commune, ils arrivent à s'acclimater très vite. Je ne crois pas que nous allions rapidement vers une disparition des communes. Il faut en tout cas, en l'état actuel des choses, ne pas véhiculer que PLUI signifie disparition des communes. C'est une évolution. Et puis, vous verrez que s'il n'y a pas une démarche globale, respectueuse des intérêts de tous les territoires composant notre intercommunalité, les choses se passeront difficilement parce qu'il y a des bourgs, des bourgs centres et des hameaux, il y est légitime que tout le monde veuille vivre. Cet équilibre entre la ville centre et les 24 autres communes, il est essentiel de le préserver parce que, le jour où on voudra le fragiliser, c'est l'existence même du fonctionnement constructif de l'intercommunalité qui sera remis en cause. C'est pour cela que je pense qu'il est aussi dangereux, tout au moins dans l'état actuel des choses, de créer de trop, trop grandes intercommunalités. Considérer – mais c'est un autre débat que celui du PLUI – que l'on pourrait simplement faire trois intercommunalités dans le département du Cantal, c'est-à-dire avec des intercommunalités en moyenne de 90 communes et des conseils communautaires de 250 conseillers communautaires, et trois PLUI à cette échelle-là, en l'état actuel des choses, c'est de la pure idéologie, mais cela n'a rien de concret par rapport aux réalités de terrain.

Sur le PLUI, nous pouvons poursuivre l'examen de la délibération.

Il nous est apparu nécessaire, en dehors du PLUI, de toiletter un peu nos statuts pour les rendre en adéquation avec les nouvelles dispositions légales et les décisions que nous avons déjà prises.

Nous avons rappelé que nous avons pris la compétence « instruction des autorisations du droit des sols ». Il faut donc ajouter dans nos statuts, au sein du bloc de compétences facultatives, un nouvel item qui est « instruction des autorisations du droit des sols » parce qu'il faut que ce que nous faisons soit en conformité avec nos statuts. Il est donc absolument indispensable de modifier nos statuts.

Sur la compétence « eau », dans le cadre de la gestion de notre ressource eau et puisque nous avons la possibilité –cela nous arrive de le faire d'ailleurs– de procéder à des ventes d'eau au bénéfice de tiers non usagers du service public, par exemple des collectivités voisines, ou des professionnels qui veulent bénéficier d'eau brute, il faut que nous rajoutions à nos statuts : « vente d'eau aux collectivités non membres et aux tiers par voie de convention », là aussi pour pouvoir juridiquement réaliser ces ventes d'eau.

Ensuite, c'est un peu anecdotique, mais là aussi c'est du toilettage, il faut revoir nos statuts pour supprimer l'article 4 « composition du Conseil Communautaire » et renuméroter les articles qui suivent puisqu'avec les dispositions votées par le Parlement, ce sont des dispositions qui sont sans objet car le nombre et la répartition des sièges du Conseil communautaire sont fixés maintenant par le Code Général des Collectivités Territoriales et arrêtés par le Préfet au plus tard le 31 octobre de l'année précédant le renouvellement général des conseils municipaux.

Voilà l'ensemble des modifications qui sont plus du toilettage qu'autre chose.

L'élément essentiel de la délibération, c'est le PLUI que vous a présenté Michel ROUSSY.

Y a-t-il d'autres observations ? Madame MARTY, vous avez la parole.

Mme MARTY.- Monsieur le Président, juste une remarque puisqu'il s'agit de toiletter. En page 3, en matière de Politique de la Ville, sont reconnus d'intérêt communautaire les contrats urbains de cohésion sociale. Figure donc toujours l'appellation « Contrats Urbains de Cohésion Sociale ». Or, à ma connaissance, ils ont cessé au 1^{er} janvier de l'année dernière et ont laissé place à des Contrats de Ville. Peut-être qu'il vaut mieux utiliser l'appellation actuelle. Je fais référence à la page 3 des statuts.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, mais là je pense que nous avons repris la loi, sauf erreur de ma part.

Mme MARTY.- Les Contrats Urbains de Cohésion Sociale n'existent plus.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, mais je pense que nous avons purement et simplement repris la loi, là.

M. DESTANNES, Directeur Général des Services de la CABA.- Nous avons repris la loi dans l'item « Politique de la Ville » qui est juste au-dessus, et en effet nous avons listé ce qui était d'intérêt communautaire. A l'époque, nous étions sur un CUCS. Alors nous avons hésité à le supprimer à ce stade-là parce que nous avons encore quelques opérations résiduelles qui sont à solder comptablement. De toute façon, nous serons amenés à sans doute vous proposer d'autres évolutions statutaires dans les mois qui vont arriver, en tout cas sur 2016, puisque là aussi le Code Général des Collectivités Territoriales évolue, et évolue au 1^{er} janvier 2016 sur des compétences obligatoires des communautés d'agglomération.

M. JUILLARD.- Au-dessus, il est question de contrat de ville et pas du CUCS. Il est indiqué : « élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ».

M. LE PRÉSIDENT.- Ce qui est important, c'est la délibération.

M. JUILLARD.- Moi, je parle des statuts.

M. LE PRÉSIDENT.- La délibération, à mon avis, rappelle la loi. Nous allons vérifier quand même que cela ne pose pas de problème. Ce que vous indiquez, Monsieur JUILLARD, c'est à la page 3 des statuts, et pas de la délibération. Nous allons donc vérifier cela, mais je pense que la délibération est correcte.

Y a-t-il d'autres observations ? Il n'y en a pas. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 2015/96 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie, en vous remerciant aussi d'être venus ce soir parce que c'est le calendrier qui nous a obligés à anticiper cette réunion du Conseil communautaire.

Je repasse la parole à Michel ROUSSY sur l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.

DÉLIBÉRATION N° 2015/95 : ÉLABORATION D'UN PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS

Rapporteur : M. ROUSSY

M. ROUSSY.- C'est un sujet qui va nous occuper dans l'avenir effectivement, qui est, lui aussi, une conséquence de la loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové).

C'est un dispositif qui organise une meilleure information des demandeurs de logement social et une plus grande coordination entre les acteurs locaux de ce secteur. En préalable, je dois dire que le texte dans son corps principal ne cible pas des collectivités comme la Communauté d'Agglomération, mais cible –c'est une évidence quand on le lit– les grandes agglomérations, les zones que l'on appelle « zones tendues », c'est-à-dire les zones très urbanisées où il y a vraiment des problèmes de pénurie et d'accès au logement ; ce qui n'est pas, en tout cas dans ces proportions-là, la situation de la Communauté d'Agglomération.

Il n'en reste pas moins que nous avons, de par la loi, une compétence obligatoire en matière de gestion de la demande de logement. Nous parlons bien de demande de logement. Le problème de la construction ne se traite pas dans le cadre de ce dispositif. Là, nous sommes bien dans la relation entre le demandeur et le bailleur, et dans la dimension de coordination politique des actions en matière de logement social qui est confiée, de par la loi, aux établissements publics intercommunaux, donc à la Communauté d'Agglomération.

Ce sujet, nous l'avons traité en préalable avec les services. Nous avons rencontré les deux bailleurs sociaux : Logisens et Polygone. Nous avons rencontré les services de la Ville d'Aurillac et du CCAS qui sont, malgré tout, les plus concernés en terme de nombre de logements, et nous avons rencontré les services de l'État pour convenir d'une méthode nous permettant, dans des délais raisonnables, d'aboutir. L'esprit qui nous guide sur cette affaire-là est d'assumer notre rôle de coordination et d'animation du dispositif, mais d'en rester à cette dimension-là, c'est-à-dire qu'à ce stade en tout cas, il n'est pas question que nous vous proposons que la CABA devienne l'administrateur des demandes de logement social. Nous n'avons pas vocation à sur-administrer des choses qui, par ailleurs, fonctionnent globalement bien sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.

Les deux bailleurs sociaux que nous avons rencontrés sont tout à fait en phase pour accepter -et je dirai même solliciter- une coordination de la part de la Communauté d'Agglomération parce qu'il y a effectivement toujours des améliorations à apporter dans la fluidité des informations, sans doute des progrès à faire en terme de tableaux de bord et de lisibilité. J'ai sorti simplement deux chiffres pour montrer malgré tout l'enjeu de tout cela : sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, ce sont plus de 4 000 logements sociaux, précisément 4 052 logements sociaux, en intégrant à la fois les bailleurs sociaux et les privés qui ont des logements sociaux ; on peut considérer que cela fait plus de 8 000 personnes concernées par ces dispositifs, ce qui est relativement important.

L'enjeu de ces textes-là, c'est la mixité sociale. La difficulté, c'est que, d'abord, c'est un dossier qui est transversal entre la dimension « Politique de la ville » qui est gérée par Marie-Pierre LOURS et la dimension « Habitat ». Nous aurons donc, nous aussi, à nous organiser, concerter transversalement sur ces sujets-là, les services de l'État aussi et ils ont du chemin à faire.

La délibération, elle, a pour vocation d'ouvrir une période de trois mois au cours de laquelle le Préfet doit faire un « porté à connaissance » et nous faire part, au niveau des services et de la Communauté d'Agglomération, des priorités qu'il souhaite voir afficher dans ce Plan Partenarial. Donc, nous, nous lançons simplement cette période-là. La délibération ne reprend que de façon quasi lapidaire les éléments du décret. Elle ouvre toutes les portes, elle n'en ferme aucune. Nous verrons, lorsque nous reviendrons dans le détail sur ces affaires-là, comment les choses peuvent se passer. La seule chose concrète, mais qui est essentielle, c'est la mise en place d'un groupe de travail qui prendra la forme –nous sommes en train de regarder cela avec les services– d'une conférence ou pas, en sachant que le caractère obligatoire de la conférence intercommunale est en train d'être analysé. Cela prendra la forme aussi d'une convention de mixité sociale qui sera –c'est une subtilité– une annexe du Contrat de Ville, sachant que le Contrat de Ville va être signé au mois d'octobre, mais les annexes du Contrat pourront arriver après. La mécanique administrative a toujours des mystères insoupçonnés pour retomber sur ses pieds...

Voilà de façon globale ce que je pouvais vous indiquer. Ce n'est pas la peine d'en dire plus. Nous ouvrons ce chantier-là. Un groupe de travail va être constitué avec les bailleurs sociaux, avec l'État, avec les CCAS de l'ensemble des communes qui seront conviés, mais nous savons très bien que ce sont Aurillac et quasiment à la marge Arpajon qui sont les plus concernées. Le Président peut associer d'autres personnes dans ce groupe de travail. Il y a un partenaire qui nous a semblé évident, qui connaît parfaitement le tissu des demandeurs, c'est la CAF, qui a beaucoup d'informations. Nous envisageons donc de solliciter, si le Président en est d'accord évidemment, la Caisse d'Allocations Familiales pour rentrer, en terme d'informations, dans le dispositif.

Pour synthétiser, une réunion restreinte va se tenir sous dix jours avec les deux bailleurs sociaux, l'État et nous-mêmes. Nous ferons une réunion générale fin septembre/début octobre, où nous demanderons aux bailleurs sociaux de venir avec un certain nombre d'indicateurs, et nous élaborerons ensemble la démarche de travail pour aboutir à cette convention de mixité sociale.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur le Vice-Président. C'est là aussi une délibération importante. J'espère que vous l'avez tous lue parce qu'on voit où nous mène la bureaucratie ! Moi, je fais appel au bon sens à la fois de la CABA, des organismes sociaux et de l'État pour simplifier tout cela parce que, quand vous lisez les différents éléments qui doivent obligatoirement figurer dans le plan, vous voyez que c'est un vrai bonheur parce que, que l'on soit dans l'Agglomération d'Aurillac ou à Paris, Lyon et Marseille, la mécanique est strictement la même ; ce qui démontre je n'ose pas dire la méconnaissance de la haute

fonction publique qui pond ces trucs-là parce qu'il était plus simple, en deux lignes, d'inviter l'exécutif de l'Agglomération, les organismes sociaux, l'État et éventuellement un ou deux autres organismes, ainsi que le Conseil Départemental à se réunir deux fois par an pour fixer les orientations générales. Non, non... Il faut faire tout ce bazar. C'est la vie habituelle maintenant de nos collectivités. Quand il s'agira de traduire cela, cela fera encore un document très volumineux.

Mais il y a un objectif qui paraît utile, c'est cette concertation qui devrait aboutir à mettre en place, si nous le faisons simplement et de manière constructive, un instrument utile à la fois pour nos collectivités et pour les bailleurs sociaux.

Y a-t-il des observations ou des questions là-dessus ? M. le Président de Logisens demande la parole.

M. MOINS.- Oui, c'est en cette qualité, Monsieur le Président, que je me permets d'expliquer à nos collègues que les organismes sociaux que sont Polygone et Logisens ont beaucoup travaillé puisque ce plan a deux critères : il y a un plan un peu formel avec des documents à réfléchir ; et puis, nous avons un fichier partagé, et c'est cela qui intéresse en réalité le locataire, c'est de pouvoir disposer des offres de logements, de pouvoir suivre sa demande de logement, de savoir quels sont les logements qui seront à disposition, et éventuellement de demander des explications. Il faut savoir que les organismes sociaux, aujourd'hui, se sont réunis, qu'il y a déjà un fichier partagé qui existe ; il y aura une deuxième version en décembre beaucoup plus affinée, qui permettra déjà de répondre aux attentes des locataires. Cela, c'est le premier point.

Deuxième point qui concerne le plan, qui est effectivement un document compliqué, mais qui est nécessaire parce que, quand nous avons vu les incidents qui se sont passés dans une cité gérée par Logisens ce week-end, dus à des difficultés qui sont la gestion d'un certain nombre de locataires qui sont confiés à ces organismes dans le cadre des 25 % obligatoires, nous avons beaucoup de difficultés à gérer effectivement ces locataires-là, et il se peut que ce Plan de partenariat puisse nous permettre d'apporter un certain nombre de réponses. C'est un vœu. Vous allez peut-être dire que c'est un vœu pieux, mais cela peut aussi nous permettre d'apporter une réponse à un public qui n'est pas forcément facile à accueillir dans nos cités et sur lequel il faut apporter des soutiens sociaux, éducatifs et culturels. Tout cela, ça nécessite un engagement des collectivités. C'est en ce sens que réside l'intérêt du Plan partenarial, du Contrat de Ville et de la convention de mixité sociale qu'il faudra élaborer. Pour en avoir parlé avec vous, Monsieur le Président, je crois que nous aurons intérêt à aller sur un projet qui soit efficace et sans doute le moins lourd possible en verbiages. Je crois que les habitants ont besoin d'efficacité et de réponses concrètes à leurs difficultés, plutôt que de grands documents qui satisferont les organismes de l'État.

M. ROUSSY.- Je pense qu'un des enjeux concrets pour nous, c'est effectivement la façon dont sont gérés les logements réservataires. Quand on regarde ce qu'il en est sur l'ensemble du territoire, il y a à peu près 600 logements État et 300 logements CCAS ou Ville d'Aurillac. Sur cette masse de logements, les procédures d'affectation ne sont pas adaptées à la volonté de mixité sociale ; c'est-à-dire que les services de l'État ont devant eux un stock de logements avec des caractéristiques de taille et un stock de personnes à intégrer dans ces logements, et quand ils rapprochent les deux, ils ne se posent que la question de la conformité de la constitution de la famille avec le logement ; ils ne se posent pas –et c'est tout l'enjeu, je crois, de cette opération pour nous– le problème de la localisation. Ce qui fait qu'il y a des phénomènes de communautarisme, des phénomènes de ghetto, des phénomènes de concentration qui sont générés par les services qui vont être en charge de la mixité sociale. Nous sommes dans un beau paradoxe, et je crois que sur cette question-là, il faut impérativement que nous passions d'une logique de stock, c'est-à-dire de logements qui

sont prédéfinis, à une logique de flux. Je crois que c'est ce qui avait été entamé au niveau du CCAS d'Aurillac avec Logisens et Polygone, pour justement faire en sorte que l'on casse un peu cet historique qui, depuis les années 60, affecte tant de logements sociaux à tel endroit et ne permet pas de replacer des familles en difficulté dans d'autres secteurs. Cela, je pense que c'est le premier point que nous pouvons essayer de gagner avec l'État.

Le deuxième point, c'est pour le logement des personnes très défavorisées où, là aussi, je pense que beaucoup de gens passent au travers des mailles du filet, et du fait que nous n'avons pas de problème global de mise en relation entre l'offre et la demande, même s'il y a toujours des difficultés mais enfin nous ne sommes pas dans la situation des zones tendues. Nous pouvons profiter de ces textes-là pour essayer d'améliorer la gestion des personnes en plus grande difficulté qui ont tendance à sortir du champ du logement social.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Madame VALAT, vous avez la parole.

Mme VALAT.- Moi, je voudrais dire un mot là-dessus parce que je suis à la Commission Logement pour Polygone et Logisens. Depuis quelque temps, quand même, il se passe, qu'au point de vue du CCAS, nous ne recevons plus aucune demande de logement puisqu'il y aurait une note du Département qui demanderait d'envoyer les demandes à la DDCSPP. Il est vrai que, nous, nous nous arrangions pour faire de la mixité au niveau du CCAS ; je sais que, plus d'une fois, moi, j'ai refusé des logements.

M. MATHONIER.- Tout à fait. Je confirme ce que dit Denise VALAT. Il est vrai que c'est un sujet délicat puisque, du point de vue des bailleurs sociaux, du CCAS et de la Commission Logement du CCAS où siège Denise, nous avons un certain nombre de dossiers qui nous arrive, qui étaient des dossiers délicats à une époque, mais nous assurons une certaine mixité sociale, et c'était l'objet d'une convention qui avait été signée il y a deux ans en partenariat avec les bailleurs sociaux. Je pense que le dispositif va sur-agir par rapport à cette procédure.

Par contre, je comprends aussi la problématique des bailleurs sociaux qui est de limiter peut-être le nombre de difficultés au niveau de certaines cages, mais qui finit par constituer notamment en hyper centre des phénomènes de concentration qui sont délicats à gérer pour la sécurité de tous nos concitoyens, et y compris des résidents eux-mêmes.

C'est un sujet difficile qui nécessite la mobilisation de chacun et une vigilance de tous les instants. Je remercie tous ceux qui interviennent au niveau de la commission et du CCAS sur ces affectations, même si aujourd'hui nous ne voyons plus, comme l'a dit Denise, arriver un certain nombre de demandes ; ce qui nous permettait, à nous, de les pré-orienter. Maintenant, c'est traité directement au niveau du Conseil Départemental. En tout cas, je pense que cet organisme de répartition sera nécessaire parce qu'il nous faut assurer une certaine mixité sociale, sachant qu'il faut bien mettre les gens quelque part. Des familles délicates à gérer, nous en connaissons. Je peux en proposer à toutes les communes présentes, rue du Midi j'ai quelques suggestions à vous faire... Cela reste très délicat, et le dossier est très difficile à mener à terme.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela ne fera pas des miracles. Mais, par contre, ce que disait notre collègue Jean-Antoine MOINS, cela me paraît être la bonne démarche, c'est qu'il faut qu'il y ait vraiment, au niveau des deux organismes, un fichier qui soit fiable et qu'il y ait une analyse conjointe. Sinon, il vient un moment où il y a des demandes, et puis il y a des logements, et il est difficile de répondre à certaines demandes. Il y a des cas délicats. Comme vient de le rappeler Pierre, effectivement si certaines communes souhaitent augmenter leur population, le Maire d'Aurillac a quelques suggestions...

Faisons en sorte que ce soit d'un fonctionnement le plus simple possible parce que c'est cela qui est important.

Pas d'autres observations. Je mets la délibération aux voix.
Y a-t-il des votes contre ? Non.
Y a-t-il des abstentions ? Non.
La délibération n°2015/95 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 2015/97 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CABA AU SEIN DE L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DU PAYS D'AURILLAC (ADEPA)

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons ensuite une délibération concernant l'ADEPA puisqu'il y a une modification des statuts de l'Association pour le Développement du Pays d'Aurillac et nous avons donc à redésigner nos représentants, sachant que, sur les 10 initiaux, comme les nouveaux statuts prévoient que les parlementaires électeurs de la circonscription et le Président du Conseil Départemental sont membres de droit du conseil d'administration, comme j'y siégeais en tant que membre de la CABA, il faut qu'il y ait quelqu'un qui me remplace, et nous proposons que ce soit Roland CORNET. Pour le reste, les noms restent les mêmes, mais vous aurez un complément à la délibération parce que nous avons relu les nouveaux statuts, et je pense qu'il faudra qu'ils soient un peu revisités même s'ils sont nouveaux, et nous nous sommes rendus compte qu'il fallait séparer 5 titulaires et 5 suppléants au niveau du conseil d'administration. Les dix représentants sont membres de l'assemblée générale, mais au niveau du conseil d'administration il y a 5 titulaires et 5 suppléants. Nous avons donc essayé de faire des binômes sur la base des dix noms qui avaient été définis selon la proposition du dernier Bureau. Voilà la modification qui est dans ces statuts, puisque nous n'avons pas, nous, à faire autre chose.

Vous avez la liste des 10 élus. Dans les 10 élus, cela ferait les binômes suivants :

- Jean-Pierre ASTRUC (titulaire) et Patricia BENITO (suppléante)
- Roland CORNET (titulaire) et Jean-Antoine MOINS (suppléant)
- Daniel FABRE (titulaire) et Charles DELAMAIDE (suppléant)
- Pierre MATHONIER (titulaire) et Christophe PESTRINAUX (suppléant)
- Christian POULHES (titulaire) et Michel ROUSSY (suppléant)

Sachant que c'est modifiable en Conseil Communautaire s'il y avait des difficultés. Ce sont les dix noms, mais reconstitués par binôme.

Y a-t-il des questions là-dessus ? Il n'y en a pas. Je mets donc la délibération aux voix.
Y a-t-il des votes contre ? Non.
Y a-t-il des abstentions ? Non.
La délibération n°2015/97 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU PRISES EN REGARD DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Décisions prises depuis le dernier Conseil du 6 juillet 2015

Vous avez une liste de décisions qui vous sont notifiées.

(Pas d'observations – Le Conseil Communautaire prend acte des décisions)

Je vous souhaite une bonne soirée et une bonne continuation des vacances pour ceux qui en ont encore.

(La séance est levée à 22 h 05)